

APPEL A PROJETS POLITIQUE DE LA VILLE PROGRAMMATION 2018

Objet : Appel à Projets pour la programmation des actions spécifiques Politique de la Ville 2018 – Quartier Nouvel Horizon

P.J : Deux annexes

En 2014 la réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville a permis l'entrée de la ville de Privas dans la Politique de la ville.

Le quartier identifié est le Quartier Nouvel Horizon qui comprend le périmètre Lancelot/Gratenas soit un peu plus de 1000 habitants.

Le Contrat de ville, signé le 16 juin 2015 pour une durée de cinq ans, est structuré autour de quatre piliers :

- cohésion sociale,
- développement économique et emploi,
- habitat et cadre de vie,
- citoyenneté et valeurs de la république.

En complément des 3 axes transversaux nationaux que sont :

- la jeunesse,
- la lutte contre les discriminations,
- l'égalité femme/homme.

Ont été identifiés des axes transversaux supplémentaires lors de l'élaboration du Contrat de ville :

- la mobilité,
- la mixité sociale,
- la connaissance de la langue française.

Une attention toute particulière est portée sur l'ensemble de ces axes transversaux à travers chaque pilier.

Le Contrat de ville définit pour chaque pilier des orientations et des objectifs opérationnels il est consultable en ligne sur le site de la préfecture (<http://www.ardeche.gouv.fr/signature-des-contrats-de-ville-2015-2020-a4975.html>) et celui de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (<http://www.privas-centre-ardeche.fr/Politique-de-la-ville>).

Dans une démarche de concertation, un appel à projets unique est proposé par la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche qui coordonne le dispositif pour le Quartier Nouvel Horizon.

Suivant leurs propres critères d'éligibilités et priorités et dans la limite des enveloppes disponibles, les projets sont susceptibles d'être soutenus financièrement par les services de l'Etat (DDCSPP, DRAC...), la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Ardèche, la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, la Ville de Privas, la Caisse des Dépôts et Consignation, la CAF de l'Ardèche, Ardèche habitat, réunis au sein du Comité des financeurs.

L'avis du Conseil citoyens sera demandé dans le cadre de l'étude des projets. Il participera à l'ensemble des instances.

1. NATURE DES PROJETS ATTENDUS SUR 2018

Les projets déposés doivent être en conformité avec les orientations du Contrat de ville 2015-2020
Une attention particulière sera portée au projet s'inscrivant sur les axes suivants :

➤ **Sur le pilier « cohésion sociale »**

Accès aux droits, aux soins, à la citoyenneté

Orientation 1 / Objectif opérationnel 1 : Renforcer la lisibilité et l'information sur les droits, les services et les dispositifs permettant d'y accéder

Orientation 1 / Objectif opérationnel 2 : Améliorer la maîtrise du français des habitants du quartier comme facteur de recours au droit

Orientation 3 / Objectif opérationnel 2 : Renforcer la coordination entre les acteurs et les dispositifs de santé afin d'optimiser les actions de promotion et de prévention de la santé, d'améliorer le recours à l'offre de soins et à l'accompagnement médico-social

Orientation 4 / Objectif Opérationnel 2 : Promouvoir une éducation aux arts et à la culture tout au long de la vie s'inscrivant dans la lutte contre les inégalités sociales et culturelles

Parentalité Famille Education Jeunesse

Orientation 1 / Objectif opérationnel 1 : Mettre en réseau des partenaires et des bénévoles pour être au plus près des attentes et des besoins des parents

Orientation 2 / Objectif opérationnel 2 : Développer de nouveaux outils collectifs d'accompagnement des élèves/enfants en difficultés

➤ **Sur le pilier « Emploi ; formation ; Economie »**

Orientation 1 / Objectif Opérationnel 1 : Renforcer la mobilité des habitants du quartier comme facteur d'accès à la formation et à l'emploi

Orientation 1 / Objectif Opérationnel 3 : Développer le réseau employeur des habitants du quartier

Orientation 1 / Objectif Opérationnel 4 : Renforcer le recours au numérique dans la recherche d'emploi

Orientation 2 / Objectif opérationnel 1 : Mieux accompagner les demandeurs d'emploi dans leur démarches

Orientation 2 / Objectif opérationnel 2 : Améliorer l'accès à la formation des habitants du quartier : Renforcer l'offre de formation et l'adapter aux besoins du public du quartier

➤ **Sur le pilier « Habitat, Logement, Cadre de vie »**

Orientation 1 / Objectif Opérationnel 2 : Renforcer la participation des habitants dans des actions de vivre ensemble et de citoyenneté, renforcer leur implication dans l'entretien et l'amélioration du quartier

Orientation 2 / Objectif Opérationnel 1 : Développer des lieux d'attractivité dans le quartier

Orientation 3 / Objectif Opérationnel 2 : Réduire le nombre d'expulsions locatives

➤ **Sur le pilier « citoyenneté et valeurs républicaines »**

- L'ensemble des orientations de ce pilier :
 1. Faciliter l'accès à des pratiques et des actions qui valorisent les valeurs de la République
 2. Favoriser les échanges culturels et l'ouverture aux autres comme vecteur de tolérance et de lutte contre les discriminations
 3. Renforcer la connaissance des institutions et des droits civiques
 4. Accompagner les professionnels à intégrer la promotion des valeurs de la république dans leur pratique et le respect des identités culturelles

La jeunesse, la lutte contre les discriminations et l'égalité femme/homme sont des thématiques transversales prioritaires. Elles ont vocation à s'appliquer à l'ensemble des actions fondées sur les quatre piliers.

La mixité sociale étant un des axes prioritaires du Contrat, les projets visant à promouvoir cette mixité sont fortement encouragés.

Seront privilégiées cette année :

- **Les actions visant une approche globale et collective de l'accès aux droits via l'outil informatique ;**
- **Les actions visant le renforcement de l'accès aux soins, en s'appuyant sur les diverses actions déjà existantes dans le quartier ainsi que les professionnels compétents ;**
- **Les actions en co-portage afin de créer un réseau d'acteurs sur le territoire et favoriser la mixité sociale et la mixité des divers publics ;**
- **Les actions visant à améliorer la communication auprès des habitants sur les projets menés sur le Quartier Nouvel Horizon.**

Cette démarche intègre la notion de « quartier vécu » qui prend en compte les usages des habitants des quartiers. Les crédits spécifiques de la politique de la ville peuvent ainsi soutenir les structures qui ne sont pas situées dans le périmètre du Quartier Nouvel Horizon dès lors que leur action bénéficie aux habitants de ce quartier.

2. CRITERES D'ELIGIBILITE DES PROJETS

Les projets devront respecter les orientations déclinées ci-dessous :

- S'inscrire dans les objectifs du Contrat de ville ;
- Faire l'objet d'un diagnostic des besoins qui aura associé les acteurs du quartier concernés par le projet (habitants, associations, services ville, institutions...) ;
- Décrire les moyens et les ressources mis en œuvre afin de repérer et mobiliser le public prioritaire habitant le Quartier Nouvel Horizon ;
- Rechercher la complémentarité avec les actions existantes. Il est indispensable que les dispositifs déjà mis en œuvre soient parfaitement identifiés pour décliner des partenariats utiles entre les différents acteurs ;
- Pour les actions en co-portage, préciser les partenaires mobilisés ;
- S'inscrire dans une démarche encourageant l'égalité homme/femme et la lutte contre toutes les formes de discriminations ;
- Préciser comment les axes transversaux sont déclinés dans le projet.

Il n'y a pas de reconduction systématique du financement des projets d'une année sur l'autre. Si tel était le cas, il sera nécessaire d'analyser les résultats de l'année N-1, ainsi que les moyens mis en œuvre pour dépasser les difficultés rencontrées et faire évoluer le projet. Pour toute demande de reconduction d'une action financée en 2017, vous devez joindre le bilan qualitatif et financier.

La subvention ne peut couvrir que les frais directement liés à la réalisation de l'action. Les dépenses d'investissement ne sont pas éligibles : de même que les dépenses liées au fonctionnement permanent de la structure porteuse du projet.

3. PRESENTATION DES PROJETS

- Présenter le diagnostic qui a conduit à proposer le projet ;
- Proposer et présenter un mode opératoire concret et clair qui permette de comprendre et d'évaluer la faisabilité de l'action ;
- Intégrer un calendrier de mise en œuvre du projet (engagement des dépenses sur l'exercice 2018) ;
- Estimer le nombre de personnes qui seront touchées par l'action et parmi elles le pourcentage d'habitants du Quartier Nouvel Horizon ;
- Préciser les modalités de communication sur les projets ;
- Proposer des indicateurs d'évaluation opérationnels, qualitatifs et quantitatifs afin de s'assurer de la pertinence des actions conduites et de mesurer les résultats obtenus ;
- Prioriser le droit commun : le plan de financement doit prioritairement solliciter les financements de droit commun, le recours aux crédits spécifiques du Contrat de ville ne devant venir qu'en complément ou en l'absence de droit commun mobilisable ;
- Rechercher et mobiliser des cofinancements. Le budget prévisionnel du projet doit dissocier les subventions sollicitées dans le cadre de la politique de la ville et celles sollicitées au titre du droit commun (donc sur des lignes de financements existantes dédiées à ce type d'actions) en précisant les autres financeurs sollicités. Le budget prévisionnel doit également intégrer une part d'autofinancement ;
- Pour toute demande de reconduction d'une action financée en 2017, joindre un bilan qualitatif et financier ;
- Respecter les délais pour la transmission des dossiers et la fourniture de l'ensemble des pièces demandées.

4. PLAN DE FORMATION « VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET LAÏCITE »

Le plan de formation « Valeurs de la République et Laïcité » prévu dans le cadre du Comité Interministériel à l'Égalité et à la Citoyenneté (CIEC) du 6 mars 2015 est destiné aux professionnels en contact direct avec les publics. Il vise à répondre à leur besoin de qualification et d'accompagnement sur les principes de la République notamment l'application du principe de laïcité dans les situations professionnelles qu'ils rencontrent au quotidien.

Les structures porteuses de projets s'engagent à se mobiliser sur le plan de formation, début 2018, si elles déposent une demande de subvention.

5. MODALITES DE DEPOT DES PROJETS

Les projets sont à remettre avant le 1^{er} décembre 2017 à la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche **sous 2 formes** :

- **Papier** ; par remise en main propre à l'accueil de la CAPCA ou par courrier à l'attention suivante :

Sophie GUIGON
Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche
1 rue Serre de Serret 07000 PRIVAS

- **Dématérialisée** : l'ensemble des pièces doivent être envoyées également par mail à l'adresse suivante :

politiquedelaville@privas-centre-ardeche.fr

Les dossiers complets comprendront :

- le CERFA 1215603 (PJ) signé,
- la fiche de présentation (PJ),
- Tableau de bord « suivi/bilan pour l'année 2018
- Tableau de bord « suivi/bilan pour l'année 2017 si l'action a bénéficié de financements en 2017
- Pour les projets financés en 2017 un bilan qualitatif et quantitatif (en format libre)

Fin 2017, les porteurs d'actions financées en 2017 devront obligatoirement remplir la fiche bilan actions spécifiques 2017. Les porteurs d'actions financées en 2018 en feront de même à l'issue de l'année prochaine.

Les porteurs peuvent être amenés à présenter leur dossier lors de la période d'examen technique (prévue premières semaines de janvier) notamment pour les dossiers nécessitant des compléments sur l'organisation et le déploiement de l'action.

6. CALENDRIER PREVISIONNEL DE PROGRAMMATION

| Dates prévisionnelles | Etapas |
|--|---|
| Octobre 2017 | Lancement de la programmation du Contrat de ville |
| 10 novembre 2017 | Réunion d'information à 14h à la Communauté d'agglomération |
| 1er décembre 2017 | Date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention |
| Décembre 2017 | Instruction des dossiers |
| 2 ^{ème} quinzaine de janvier 2018 | Comité technique d'instruction des dossiers |
| Février-mars 2018 | Comité de pilotage validant la programmation 2018 |